



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame MOSQUERA
Directrice
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : M984/2021 (corr. : W. Van Asch)
N/Réf. : GM/KD/BXL22822_698_PU_Monnaie_4
Annexe : //

Bruxelles, le 27/10/2022

Madame la Directrice,

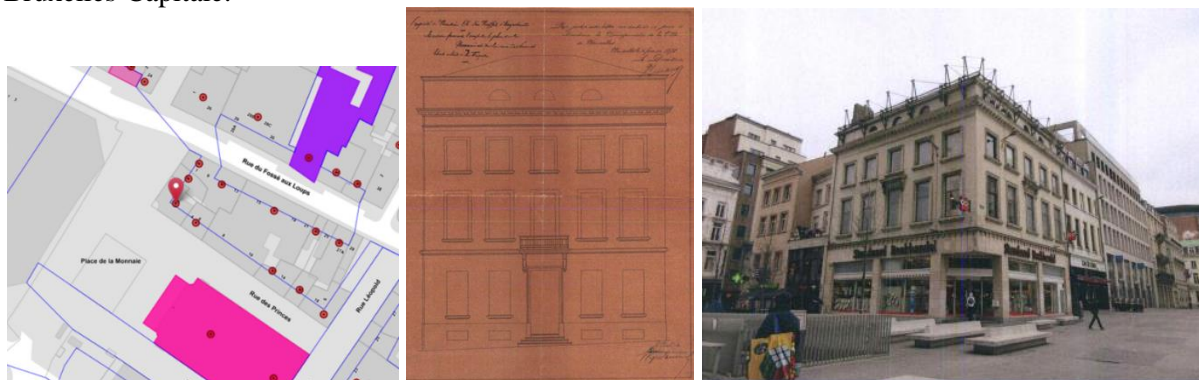
Objet : BRUXELLES. Place de la Monnaie, 4.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification de l'utilisation du commerce en restaurant, le réaménagement du logement existant et la transformation du bâtiment avec le remplacement des dalles, de la toiture et de la façade arrière, le placement d'un nouvel ascenseur et de nouveaux escaliers et la rénovation des façades avant.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 06/10/2022, nous vous communiquons *l'avis favorable sous réserve* formulées par notre Assemblée en sa séance du 19/10/2022.

Situé à l'angle de la place de la Monnaie et de la rue des Princes, le bien concerné par la demande est compris dans la zone de protection du Théâtre Royal de la Monnaie, classé comme monument, et en ZICHEE. Cet immeuble est également repris à l'inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.¹



A gauche, extrait Brugis. Au centre, élévation d'origine (1819-1822/AVB TP19875). A droite, vue actuelle (extraits du dossier)

Pour rappel, la CRMS s'est prononcée en sa séance du 15/12/2021 sur la demande de permis d'urbanisme concernant le projet initial². Suite à cela et à l'avis émis par la Commission de concertation le 18/01/2022, le projet a été revu et modifié. Ces modifications font l'objet de la nouvelle demande d'avis à la CRMS.

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Pentagone/Place_de_la_Monnaie/4/33689

² https://crms.brussels/sites/default/files/avis/683/BXL22822_683_PU_Monnaie_4.pdf

CONTEXTE

Construit en 1819-22, lors de l'aménagement du quartier de la Monnaie, cet édifice d'angle néoclassique a son pendant au n°18 à l'autre bout de la rue des Princes (voir rue Léopold, 6), bien que ce dernier ait été largement transformé. Originellement organisé en double corps, l'immeuble développe cinq travées sur chacune de ses façades à rue et trois niveaux sous une bâtière à croupes couverte d'ardoises. Profondément modifié au fil du temps (phases principales de travaux en 1932-33 et 1971-73), le rez-de-chaussée a vu sa structure modifiée, son angle éventré par du béton et l'habillage de la devanture par de la pierre blanche. Les châssis de tous les niveaux ont été redessinés et ont adopté une teinte bronze.

Le n°4, place de la Monnaie, est actuellement affecté au commerce aux RDC, entresol, R+1 et R+2 et en logement et bureau au R+3 (attique). Une petite cour ouverte accompagne le bien en intérieur d'îlot.

D'après la conclusion de l'étude historique accompagnant la demande, cet immeuble est assez bien conservé au niveau de ses étages, du moins pour ses façades à rue. L'intérieur a cependant été profondément transformé et l'aménagement actuel remonte principalement aux années 50. De même, la charpente a également été modifiée. Sur le plan urbanistique, l'immeuble constitue un élément important du quartier de la Monnaie et un témoin significatif des abords néoclassiques du théâtre.

AVIS DE LA CRMS

La CRMS, qui avait déjà apprécié les nombreuses recherches historiques accompagnant le dossier de demande, soulignait dans son avis précédent l'intérêt d'améliorer l'intégration du bâtiment dans son contexte historique et urbanistique. L'intérieur ayant déjà été largement bouleversé, elle avait souscrit aux transformations intérieures projetées, mais elle regrettait le maintien des transformations malheureuses des façades comme l'entrée dans l'angle coupé, la déstructuration du rez-de-chaussée, les châssis peu adaptés à l'architecture néoclassique ou encore les baies modifiées de l'attique. Dans son avis précédent, elle demandait de revoir la rénovation des façades afin de retrouver une meilleure cohérence des façades de l'immeuble et d'améliorer la lisibilité des séquences urbanistiques dont il fait partie.



*A gauche, situation existante des façades place de la Monnaie et rue des Princes.
A droite, la situation projetée modifiée (extraits du dossier)*

La recommandation de restituer le coin tronqué au rez-de-chaussée pour retrouver la composition début des années 1930 a été suivie. De même, les façades sont à présent revêtues d'un enduit ton « pierre de France » sur un soubassement en pierre bleue. Certains trumeaux, bien que plus étroits et uniquement à gauche et à droite des portes centrales, seront prolongés jusqu'au rez-de-chaussée pour se rapprocher de la configuration antérieure. Les encadrements seront moulurés.

Le dessin des châssis des étages a également été revu : ils présentent deux parties ouvrantes, sous imposte pour les baies du premier étage.

La Commission se réjouit de ces modifications et de l'évolution positive du projet au niveau des façades qui ont gagné en qualité et en cohérence. Elle demande néanmoins de poursuivre l'effort de revalorisation du bien en optant pour des châssis en bois de teinte claire pour les étages, en lieu et place des châssis en aluminium de couleur bronze (existants et projetés) qui sont étrangers à l'architecture néoclassique. Elle demande également de renoncer au garde-corps en verre de sécurité et d'opter pour une lisse métallique noire mieux intégrée à ce type d'architecture.

Au droit des toitures et côté intérieur d'îlot, les interventions rejoignent celles proposées en 2021. Une amélioration de la terrasse du logement a aussi été effectuée. Pour ce qui concerne l'intérieur, les planchers seront complètement renouvelés pour des motifs structurels. La charpente, qui ne présente pas d'intérêt patrimonial, sera complètement renouvelée.

Bien qu'il s'agisse d'interventions importantes, ces travaux concernent des éléments déjà issus d'une campagne de travaux précédents lourde. Ils n'appellent de ce fait pas de remarques d'ordre patrimonial.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ;
pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; wendy.vanasch@brucity.be ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ;
urban_avis.advises@urban.brussels ; urb.accueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be